

## MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 12 avril 2016, à 19h00.

<b>Présents :</b>	Le maire	John Saywell
	La conseillère :	Louise Gorman
	Les conseillers :	Michel Perreault Claude Cadieux Robert D'Auzac Daniel Gauthier Sébastien Gros
	Le directeur général:	Jean-François Bertrand
	La directrice des finances	Rebecca Ménard

**Absent(s) :**

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h05 par John Saywell maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Suite à la demande de M. Michel Perreault, le président d'assemblée accorde à celui-ci la permission d'enregistrer la séance.

### 2016-04-61 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Michel Perreault et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

### 2016-04-62 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mars 2016

Il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mars 2016 soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

### RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORTS DES COMITÉS

Le rapport du comité de développement communautaire est déposé.

### FINANCES ET ADMINISTRATION

#### 2016-04-63 Avis de dépôt du rapport financier au 31 décembre 2015

Le conseil Municipal prend acte du dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour la période se terminant le 31 décembre 2015. La directrice des finances, madame Rebecca Ménard procède à la présentation du rapport financier. S'en suit une période de questions portant exclusivement sur les résultats financiers au 31 décembre 2015.

#### 2016-04-64 Résolution - Approbation des comptes à payer au 31 mars 2016

Il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver totalisant 532 829.35 \$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale, le comité de finances et le maire.

Le directeur général atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

Adopté à l'unanimité

**2016-04-65 Résolution - Entente de compensation concernant les frais d'utilisation des plateaux sportifs de la municipalité du Village de Grenville et d'exploitation de la Banque alimentaire de Grenville-sur-la-Rouge**

CONSIDÉRANT que la municipalité du Village de Grenville facture annuellement la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge pour certains frais d'utilisation de ses plateaux sportifs par les résidents de cette dernière;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge facture annuellement la municipalité du Village de Grenville pour couvrir une partie des frais d'exploitation d'une Banque alimentaire;

CONSIDÉRANT l'équivalence des montants refacturés annuellement par les deux municipalités ;

CONSIDÉRANT l'intention de chacune des municipalités d'officialiser le partage de tels services au bénéfice de leur population respective ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Louise Gorman et résolu d'autoriser le directeur général à entreprendre des discussions avec les autorités de la municipalité du Village de Grenville aux fins d'établir les conditions de partage de certaines activités, notamment en ce qui concerne les frais d'utilisation des plateaux sportifs et ceux relatifs à l'exploitation d'une Banque alimentaire.

Adopté à l'unanimité

**2016-04-66 Résolution - Adoption du règlement d'emprunt concernant le financement d'une partie des coûts de réalisation d'une résidence pour personnes âgées autonomes et d'une résidence à loyer abordables pour les familles**

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale;

CONSIDÉRANT que le programme Accès Logis prévoit une contribution financière du milieu équivalente à 15 % des coûts de réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que la contribution financière du milieu a pu être réduite à la suite d'un apport financier du promoteur du projet;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Robert D'Auzac, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu d'adopter le règlement numéro RE-704-01-2016 décrétant un emprunt maximal de 500 000 \$ aux fins de financer une partie des coûts de réalisation d'une résidence pour personnes âgées autonomes et d'une résidence à loyers abordables pour les familles.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO RE-704-01-2016**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 500 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE LA QUOTE-PART REQUISE POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE LOGEMENTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈS-LOGIS**

*CONSIDÉRANT le projet de réalisation d'un projet de construction de 54 unités de logements dans le cadre du «Programme Accès-Logis», Volet 1, tel que présenté par l'OBNL «Les Habitations Grenville sur-la-Rouge»;*

CONSIDÉRANT que ledit projet vise à combler un manque sur le territoire de la Municipalité et à créer de nouvelles habitations qui permettront d'accueillir des personnes âgées autonomes et des familles à faibles;

CONSIDÉRANT que pour être jugé admissible, le projet doit compter sur une participation financière du milieu équivalente à 15 % de son coût de réalisation total reconnu par la Société d'habitation du Québec, laquelle administre le programme;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge juge opportun de s'impliquer financièrement afin de favoriser la réalisation d'un tel projet sur son territoire, et;

CONSIDÉRANT qu'un avis de présentation du présent règlement a été donné par le conseiller Robert D'Auzac, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Conseil décrète un emprunt de 500 000 \$, remboursable sur vingt (20) ans, à titre de quote-part de la Municipalité relativement à sa participation, dans le cadre du programme Accès-Logis, de la réalisation d'un projet de construction de deux immeubles de 27 logements chacun dédiés aux personnes âgées autonomes et aux familles et dont l'estimé des coûts de réalisation est produit à l'annexe A et fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité des dépenses décrétées par le présent règlement.

ARTICLE 5

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6

S'il advient que le coût de certaines dépenses décrétées par le présent règlement soit inférieur à l'estimation qui en a été faite, l'excédent peut être utilisé pour payer le coût de l'une ou l'autre des dépenses autorisées par ce règlement qui s'avérerait plus élevé que prévu.

ARTICLE 7

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8

Le maire et le directeur général sont, par les présentes, autorisés à signer conjointement, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

**ARTICLE 9**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

---

John Saywell  
Maire

---

Jean-François Bertrand  
Directeur général

AVIS DE MOTION : 8 mars 2016  
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 12 avril 2016  
AVIS DE PUBLICATION : 13 avril 2016

**RÈGLEMENT NUMÉRO RE-704-01-2016**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 500 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE LA QUOTE-PART REQUISE POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE LOGEMENTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈS-LOGIS**

**ANNEXE A**

Budget de réalisation maximal reconnu par la Société d'habitation du Québec dans le cadre de son programme Accès Logis – volet 1	6 423 600 \$
Contribution financière du milieu tel qu'établi dans les conditions du programme Accès Logis - volet 1 (15 % des coûts de réalisation maximal reconnus soient : 6 423 600 \$ x 15 %)	963 540 \$
Contributions négociées avec le promoteur pour réduire la contribution financière du milieu	
- En argent	210 000 \$
- En valeur de terrain	278 540 \$
Contribution nette du milieu	475 000 \$
Frais de financement (2 %)	Approx. 10 000 \$
Montant à financer	485 000 \$

Adopté à la majorité  
Le conseiller Sébastien Gros vote contre

**2016-04-67 Résolution - Confirmation d'embauche d'une inspectrice en bâtiments**

CONSIDÉRANT la teneur de la résolution numéro 2015-09-213 relativement à l'embauche de madame Myriam Gauthier à titre d'inspectrice en bâtiment de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;

CONSIDÉRANT que l'employé a complété sa période de probation le 14 mars 2016, tel que prévu à sa lettre d'embauche datée du 14 septembre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, à la suite de l'évaluation de la candidate, attestant que celle-ci répond aux attentes et qu'elle satisfait à toutes les exigences reliées au poste qu'elle occupe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Cadieux et résolu de confirmer l'embauche de madame Myriam Gauthier à titre d'inspectrice en bâtiment et ce, selon les conditions prévues à sa lettre d'embauche datée du 14 septembre 2015 et en conformité avec de la Politique établissant les conditions de travail du personnel cadre, professionnel et des employés de soutien.

Adopté à l'unanimité

**2016-04-68    Résolution - Autorisation requise pour la tenue de l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR – édition 2016**

CONSIDÉRANT l'exigence du Ministère des Transports du Québec, quant à l'obtention d'un permis d'événement autorisant la circulation à vélo dans certaines municipalités dans le cadre de l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR - édition 2016, qui se déroulera les 11 et 12 juin 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu d'autoriser les responsables de l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 à adresser au Ministère des Transports du Québec, une demande de permis d'événement afin de permettre la circulation à vélo sur le territoire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, durant l'édition 2016 qui se déroulera le 11 et 12 juin 2016.

Adopté à l'unanimité

**2016-04-69    Motion de remerciements adressés Monsieur Yves St-Denis, député d'Argenteuil**

Le conseil municipal désire remercier le député d'Argenteuil, Monsieur Yves St-Denis, pour sa collaboration à l'obtention d'une aide financière de 650 000 \$ dans le cadre du *Programme* de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III. Cette subvention a été obtenue grâce au travail soutenu des membres de la Société du Parc de la Rivière Rouge et servira à l'implantation du parc de la rivière Rouge, sur le territoire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

**2016-04-70    Motion de remerciements adressés à Monsieur Jean-Yves Beaulieu**

Le conseil municipal désire souligner le travail accompli par monsieur Jean-Yves Beaulieu dans la réalisation du projet du Camping de la Halte des Sept-Sœurs et remercier ce dernier pour son implication de plusieurs années dans la gestion de cet organisme.

**2016-04-71    Résolution - Autorisation de stationnement durant la tenue de l'événement Championnat canadien de Rafting 2016**

CONSIDÉRANT la demande formulée par le comité organisateur du Championnat canadien de Rafting 2016 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire favoriser la tenue de tels événements sur son territoire et;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Perreault et résolu de permettre le stationnement le long du chemin de la rivière Rouge lors de la tenue du Championnat canadien de Rafting, les 9 et 10 juin prochain en autant que le comité organisateur dudit événement assure la sécurité du site et des personnes présentes ainsi que la fluidité de la circulation sur le chemin de la Rivière-Rouge.

Adopté à l'unanimité

**2016-04-72    Résolution - Recommandations du comité consultatif concernant le développement futur du Camping de la Halte des Sept-Sœurs**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif ad hoc formé pour étudier le développement futur du Camping de la Halte – Chutes des Sept-Sœurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu d'approuver les conclusions du rapport du comité consultatif ad hoc formé pour étudier le développement futur du Camping de la Halte des Sept-Sœurs et d'autoriser le directeur général à affecter les budgets d'immobilisations prévus à l'entente conclue avec l'organisme, dans le sens des recommandations dudit comité.

Adopté à l'unanimité

**2016-04-73 Résolution - Disposition d'équipements excédentaires**

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est récemment pourvue de nouveaux équipements pour répondre aux besoins de l'Hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes communautaires ont manifesté leur intérêt à récupérer des chaises excédentaires dont la Municipalité pourrait décider de se départir ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité considère avoir l'équipement requis pour combler ses propres besoins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Gros et résolu d'autoriser la disposition de chaises excédentaires au profit d'organismes communautaires établis et œuvrant sur le territoire de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

**2016-04-74 Résolution - Renouvellement du programme d'assurance collective des employés de la Municipalité**

CONSIDÉRANT le programme d'assurance collective présentement offert aux employés municipaux ;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par la Municipalité de tester le marché des programmes d'assurance collective présentement offerts par les différentes firmes dans ce domaine ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offre réalisé par le conseiller en assurances, tels que décrits dans son rapport daté du 18 mars 2016, ainsi que les recommandations de celui-ci quant au produit répondant le mieux aux demandes formulées par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Cadieux et résolu d'entériner la prolongation du contrat actuel d'assurance collective jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2016, d'autoriser la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance collective avec la firme Desjardins et ce, en regard de la proposition présentée par cette firme et de la recommandation du conseiller en assurances et, si requis, d'autoriser le maire et le directeur général à signer conjointement tout document nécessaire pour donner suite à cette décision.

Adopté à l'unanimité

**2016-04-75 Résolution - Adhésion de la Municipalité à l'événement La 148 en Folie**

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Centre Communautaire Campbell quant à l'adhésion de la Municipalité à l'événement La 148 en Folie et à l'organisation d'une vente de garage, dans le cadre de cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu d'approuver l'adhésion de la Municipalité à l'événement La 148 en Folie, d'autoriser à cette fin, le paiement de frais d'adhésion de 250 \$ et, afin de souligner cet événement, de décréter, que durant la longue fin de semaine de la fête des Patriotes, les ventes de garage seront autorisées sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

**2016-04-76 Résolution - Désignation d'un conseiller pour représenter la Municipalité au sein du conseil d'administration de la Société du Parc de la Rivière-Rouge**

CONSIDÉRANT la décision de monsieur John Saywell de se retirer du conseil d'administration de la Société du Parc de la Rivière Rouge ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Municipalité de maintenir sa présence au sein du conseil d'administration de la Société du Parc de la Rivière-Rouge et à cette fin, d'y désigner une autre représentant en remplacement de monsieur Saywell;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Perreault et résolu de désigner le conseiller Daniel Gauthier pour siéger en tant que représentant de la Municipalité au sein du conseil d'administration de la Société du Parc de la Rivière-Rouge.

Adopté à l'unanimité

**2016-04-77 Résolution - Désignation d'un conseiller pour représenter la Municipalité au sein du conseil d'administration du Réseau dépannage alimentaire du secteur ouest de la MRC d'Argenteuil**

CONSIDÉRANT le conseil désire officialiser la désignation de monsieur Claude Cadieux, lequel agit déjà en tant que représentant de la Municipalité au sein du conseil d'administration du Réseau dépannage alimentaire du secteur Ouest de la MRC d'Argenteuil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu d'abroger la résolution numéro 2014-05-159 adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 mai 2014 et de désigner le conseiller Claude Cadieux pour représenter la Municipalité au sein du conseil d'administration du Réseau dépannage alimentaire du secteur Ouest de la MRC d'Argenteuil.

Adopté à l'unanimité

**2016-04-78 Résolution - Diagnostic paysager de la Vallée de Harrington**

CONSIDÉRANT qu'une telle étude a été approuvée par la majorité des membres du conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT que cette étude constitue une préoccupation de la MRC quant à l'obtention d'un diagnostic paysager de la vallée de Harrington;

CONSIDÉRANT l'octroi du mandat est conditionnel à l'implication financière des municipalités de Grenville-sur-la-Rouge et de Harrington;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Gros et résolu d'autoriser l'octroi d'une contribution financière de 1 070 \$ qui servira à compléter le diagnostic paysager de la vallée de Harrington, ladite somme étant prélevé à même le budget d'opération.

Adopté à l'unanimité

**2016-04-79 Résolution - Adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro R-89 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.

CONSIDÉRANT L'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé le 29 septembre 2015, prévoyant à son article 4.1, que le montant de la taxe sera ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2016;

CONSIDÉRANT que l'adoption du présent règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion, tel qu'indiqué dans la missive datée du 31 mars 2016 que nous soumettait le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Gros et résolu d'adopter le règlement numéro RA-89-01-2016 lequel modifie le règlement numéro R-89 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

RÈGLEMENT NUMÉRO RA-89-01-2016

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-89 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement numéro R-89 est remplacé par le suivant :

À compter du 1<sup>er</sup> août 2016, est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

---

John Saywell  
Maire

---

Jean-François Bertrand  
Directeur général

AVIS DE MOTION :

NON REQUIS

ADOPTION DU

RÈGLEMENT :

12 avril 2016

AVIS DE PUBLICATION :

13 avril 2016

Adopté à l'unanimité

**2016-04-80 Avis de motion en vue de modifier le règlement numéro RA-301-01-2016 sur l'éthique et la déontologie**

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Gorman aux fins de modifier le règlement RA-301-01-2016 sur l'éthique et la déontologie.

**TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE**

**2016-04-81 Résolution - Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement établissant les normes de construction et de municipalisation des chemins et des rues sur le territoire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge**

Avis de motion est donné par le conseiller Sébastien Gros relativement à la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, d'un projet de règlement un règlement établissant les normes de construction et de municipalisation des chemins et des rues sur le territoire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

**2016-04-82 Dépôt du rapport annuel 2015 (Schéma de couverture de risque) au ministère de la sécurité publique MSP**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport annuel 2015 (Schéma de couverture de risque) au Ministère de la sécurité publique (MSP).

**2016-04-83 Résolution - Demande d'autorisation environnementale**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation environnementale doit être demandée avant de procéder à des travaux de réparation à la suite d'un affaissement subit d'un tronçon du secteur du 1335 chemin de la rivière Rouge.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu d'autoriser la firme EXP à préparer tous les documents requis pour la demande d'autorisation environnementale à être déposée au MDDELCC pour les travaux de stabilisation de la berge du secteur 1335 chemin Rivière-Rouge et d'autoriser à cette fin, la firme EXP, à signer ladite demande, pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

**URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**2016-04-84 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement visant à financer le programme de vidange collective des fosses septiques**

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Gorman relativement à la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, d'un projet de règlement visant à financer le programme de vidange collective des fosses septiques sur le territoire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

**2016-04-85 Avis de Motion - Modification du règlement de zonage no. RU-902-01-2015/zone RT-05**

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Gauthier relativement à la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, d'un projet de règlement visant à amender le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 aux fins d'autoriser dans la zone RT-05 une aire multiservices incluant notamment le service de ravitaillement en carburant dans un bâtiment multi service inclus dans un projet d'ensemble récréotouristique. Le tout devant être soumis à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PPIA) spécifique au secteur comme pôle récréotouristique. En plus, le nombre de chambre dans un hôtel/motel sera révisé à la hausse en conformité avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Argenteuil.

**2016-04-86 Avis de motion aux fins de modifier le règlement RU-950-01-15 relatif au programme de vidange collective des installations septiques du territoire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge**

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Gauthier aux fins de modifier le règlement RU-950-01-15 relatif au programme de vidange collective des installations septiques du territoire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE**

**SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SERVICES SOCIAUX**

**LOISIRS ET CULTURE**

**2016-04-87 Motion de remerciements adressés au Club optimiste de Grenville et agglomération Inc.**

Le conseil municipal souhaite adresser une motion de remerciements au Club optimiste de Grenville et agglomération Inc. pour sa fidélité et son implication auprès des jeunes de Grenville-sur-la-Rouge et notamment son don de 100 \$ pour soutenir le camp de relâche scolaire 2016.

**2016-04-88 Motion de remerciements adressés à Monsieur Michel Lorrain pour sa donation à la bibliothèque de Grenville-sur-la-Rouge du secteur de Pointe-au-Chêne**

Le conseil municipal souhaite adresser une motion de remerciements à Monsieur Michel Lorrain pour sa grande générosité envers les bibliothèques de Grenville-sur-la-Rouge. Grâce à sa donation de livres de collection, la bibliothèque du secteur de Pointe-au-Chêne a pu se doter d'une nouvelle section de livres sur l'art.

**2016-04-89 Résolution - Autorisation d'une vente de livres excédentaires au profit des bibliothèques municipales**

CONSIDÉRANT les nombreux dons de livres usagés reçus aux deux bibliothèques municipales.

CONSIDÉRANT que ces livres ont été évalués et ne seront pas enregistrés dans l'inventaire des bibliothèques.

CONSIDÉRANT que les profits de cette vente seront utilisés par la Municipalité pour des projets en lien avec la mission des bibliothèques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Gros et résolu d'autoriser l'équipe des bibliothèques municipales à organiser une vente de livres excédentaires au 88 Des Érables, lors de la vente de garage permise à travers la Municipalité durant la fin de semaine de la fête de la Reine, les 21 et 22 mai 2016.

Adopté à l'unanimité

**2016-04-90 Résolution - Autorisation de passage de la Course Relais Argenteuil**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite encourager et promouvoir l'activité sportive.

CONSIDÉRANT que les fonds amassés par cette course à pied organisée à travers la MRC d'Argenteuil serviront à supporter la Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil dans sa mission auprès des jeunes ayant des problèmes de santé mentale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Cadieux et résolu d'autoriser le passage de la Course Relais Argenteuil dans les rues de Grenville-sur-la-Rouge samedi le 7 mai 2016.

Adopté à l'unanimité

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS**

Le directeur général certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **2016-04-91 Levée de la séance**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Sébastien Gros et résolu que la présente séance soit levée à 20h25.

Adopté à l'unanimité

---

John Saywell  
Maire

---

Jean-François Bertrand  
Directeur général et secrétaire-trésorier